



## Réclamations DP de l'Entreprise Challancin Prévention et Sécurité secteur IDF

Réunion du 26 Mai 2019

### Réclamations SNEPS-CFTC

#### La section sneps-cftc souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

1) Nous prenons acte de la décision de la Direction d'avoir modifié le formulaire CPS de demande de congés en prenant en compte la proposition faite par la CFTC de rajouter les rubriques "congé maîtrise", et "congé ancienneté".

- *Cette proposition SNEPS-CFTC, simple, qui n'a rien coûté à l'entreprise, va faciliter la vie de tous.*

2) Il y a un gros problème avec l'attestation employeur qui doit être transmise à la CPAM lors des arrêts des agents pour maladie ou accident. Quelle que soit la région CPS, c'est le siège à Saint Ouen qui envoie cette attestation.

- *La CFTC propose que le siège envoie dorénavant à chaque agence une copie de ce qu'il envoie aux caisses primaires d'assurance maladie et fasse connaître le service qui doit être contacté pour la région Idf en cas de question des agents sur le sujet.*

Ainsi, comme le premier réflexe d'un agent est de se rapprocher de son agence, il sera plus simple pour tout le monde d'avoir des informations.

C'est une proposition SNEPS-CFTC simple, qui ne coûte rien et qui peut faciliter la vie de tous.

Réponse : A cause d'un sous-effectif au service paie, un retard a été constaté au niveau des attestations. Le retard a été rattrapé. Cependant, le service paie étudie la possibilité de mettre en place un process afin de donner de la visibilité aux agences sur les attestations effectuées, afin qu'elles puissent apporter une réponse aux agents.

3) Sur les bulletins de paye, le calendrier est rempli uniquement en cas de formations, de congés payés ou de maladie. Pour la plupart des mois, cette partie, qui prend presque 1/3 de la fiche de paye, ne sert à rien ou à pas grand-chose.

Si les heures de vacation faites dans le mois y étaient mentionnées, chaque salarié verrait tout de suite s'il y a une anomalie. Cela serait la projection exacte de l'extraction faite du service paie au service exploitation.

- *Le SNEPS-CFTC souhaiterait que toutes les informations du mois soient mentionnées sur le calendrier.*

Réponse : La Direction s'engage à regarder la faisabilité de cette demande auprès du responsable de Projet.

4) M. Mamoutou DJIRE a écrit une lettre le 23 mars 2019 afin de réclamer des heures supplémentaires qui ne lui ont pas été payées. Il s'était déplacé au siège le 27 décembre 2018 afin de remplir une fiche de réclamation de salaire mais il n'a jamais eu de retour ni le paiement de ces heures manquantes. Il aurait fait entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2018 193.98 heures supplémentaires et on ne lui en a payé que 169.95.

- *Le SNEPS-CFTC souhaite que la réclamation de salaire de M. DJIRE soit étudiée et s'il devait y avoir des heures qui n'ont pas été payées, qu'une régularisation de salaire soit faite rapidement.*

Réponse : La Direction s'engage à vérifier le dossier de ce collaborateur. Si nous devons régulariser, cela s'effectuera sur la paie de Juin 2019.

5) M. LELIEVRE a posé des congés payés du vendredi 19 avril au mardi 30 avril 2019. Ce qui fait 9 jours de CP. On ne lui a compté que 7 CP de 7 heures soit 49 heures. Pourtant 9 CP apparaissent en haut de la fiche de paie et en décompte au bas de celle-ci ainsi qu'un décompte de 6.67 heures en moins dans sa modulation. On ne lui aurait pas compté les samedis 20 et 27 avril 2019. M. LELIEVRE n'est pas d'accord avec les calculs sur sa fiche de paie et souhaite savoir comment CPS obtient ce résultat.

- *Le SNEPS-CFTC souhaite que la problématique de M. LELIEVRE soit étudiée et s'il devait y avoir une erreur dans le calcul de ses CP, qu'une régularisation de sa modulation soit faite rapidement.*
- *Pour information : sur son planning individuel du mois de mai 2019 où il a également posé des CP, le samedi 4 mai 2019 n'est pas comptabilisé sur celui-ci.*

*Réponse : Après vérification en séance du bulletin de salaire de Monsieur LELIEVRE, il s'avère qu'aucune erreur n'est constatée.*

## **QUESTIONS UNSA**

Question 1 : la section UNSA souhaite savoir comment est gérée la plate forme IComete ?

*Réponse : La question manque de précision, mais la plateforme est gérée par le Chef de Projet.*

question 2: POURQUOI les demandes formulées ( RC , demande indisponibilité etc ) via iComete ne sont ils pas pris en compte ?

*Réponse : Là encore, il aurait été souhaitable d'avoir des exemples, car les demandes sont gérées par les Responsables de Secteur. Nous avons peu de remontée sur des difficultés particulières.*

Question 3 : comment et qui fait les plannings des agents ? Il ressort que les agents de challancin surtout ceux qui travaillent les nuits ne peuvent pas bénéficier des weekend qui leur sont accordés avec leur famille du fait que la plupart du temps les agents sont planifiés le vendredi soir et finissent le samedi. La section UNSA souhaite que le service planning se penche sur ce problématique .

*Réponse : Les plannings sont réalisés par les RS et la planification. Nous rappelons que nous devons 6 Dimanche de repos par trimestre accolés soit à un Samedi où un Lundi.*

*Didier HUCHET  
Directeur des Opérations*